

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 7 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

Présents :

AUDOUY Muriel	BONNAFOUS Guy	BOUSQUET Martine	CADAS Yves
CALAIS Maxime	CARLIER David	CHADOURNE Stéphane	DARRIEUMERLOU Dominique
DRIS Thomas	GONZALEZ Gilles	GRABIE Muriel	GUIRAUD Guy
JUIN-PENSEC Michelle	LAMPE Jérémie	MARQUES Séverine	MARTINEZ Jean-Jacques
MASI Jean	MEDA Didier	MINEO Samuel	PÉRISSÉ Christine
POTTIEZ Sylvie	REGAUDIE Catherine	ROUZOUL Philippe	SEYTEL Isabelle
SPERANZA Marie-Line			

Excusés ayant donné procuration

FABRE Nathalie pouvoir à BOUSQUET Martine
SUSSET Hélène pouvoir à CADAS Yves

Absents sans procuration

BELLOC Lilian
VALERIO Moïse

Quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	25
	Procurations	2
	Absents	2
	Votants	27

Secrétaires de séance :

Mesdames Muriel AUDOUY et Muriel GRABIE sont désignées secrétaires de séance à l'unanimité.

Purge du droit de préemption (DIA)

Pas de DIA pour cette séance

Décisions du Maire

- n° 210810 – Contrats de location Toyota Lease GC Yaris SIE
- n° 210911 – Contrat d'hébergement et de maintenance Logiciel DECALOG SIGB
- n° 210912 – Demande de subvention au Conseil Départemental Rased 2020 2021
- n° 210913 – SDEHG – Rénovation de projecteurs HS n° 6 BU 78

DELIBERATIONS

❖ **FINANCES**

M. le Maire : En préambule, je voudrais faire une intervention très personnelle, vous dire que je suis très attaché à une politique culturelle publique, vous le savez toutes et tous, je l'ai prouvé et d'autre part, je suis fier d'être à l'origine d'une prise de conscience communale. Alors cela peut paraître bête ce que je dis, mais cela a été important aux alentours des années 1989, de faire prendre conscience qu'on pouvait mener au niveau de notre commune, comme toutes les communes de notre taille, une action culturelle. Et que cette action était primordiale au même titre que la promotion des sports et de l'activité physique sur notre commune. A l'époque, il y avait « Sports, associations, culture » et la priorité était donnée tout le temps, et ça m'agaçait d'ailleurs un peu, au sport. Même si à l'époque j'étais un sportif, en compétition même, mais voilà, j'ai toujours prêché pour une certaine équité de ces deux entités. Je tiens à vous rappeler que la construction de l'espace culturel François Mitterrand a permis de développer nombreux ateliers socio-culturels et de créer par la suite, un service culturel à part entière. Nous sommes passés par plusieurs étapes, pour les plus anciens, vous vous en rappellerez, et qui ont menées maintenant à un vrai service culturel. Cet espace a aussi permis de mettre en place une programmation culturelle, de spectacles, animations... La médiathèque, elle, a suivi, puisqu'elle est passée et j'en suis à l'origine, des premiers 20 m²... ils étaient très modestes, très vétustes, mais ils ont permis de créer une bibliothèque en 1990 qui faisaient donc 20 m², puis en 1993, elle est passée à 200 m² et aujourd'hui à plus de 1000 m². Je crois que cet équipement peut se targuer de recevoir plus de 2000 lecteurs assidus et surtout, ce qui me fait le plus plaisir, c'est qu'elle est citée en exemple dans le département et notamment par la Médiathèque Départementale. Pour moi, il ne fait aucun doute que l'Astrolab, avec ses deux salles de cinéma, dont une utilisée en scène de spectacle vivant, sa scène extérieure et sa brasserie, est l'équipement qui finalisera cet engagement des différentes municipalités depuis 1989. Je voulais le dire car pour moi c'est important, il y a parfois des finalités. Je ne veux pas dire que la commune s'arrêtera là au niveau équipements et lieux culturels, je ne l'espère pas et je ne doute pas que d'autres idées naîtront, mais pour le moment, pour moi, c'est quand même une finalité. Controversé, je parle de cet équipement, retardé par des recours, dénigré, décrié, il fera partie demain des équipements culturels dynamiques et incontournables de notre commune. L'histoire se répète. L'espace François Mitterrand construit par le Conseil Départemental de l'époque, ne devait servir qu'au seul Conseil Général, d'après la rumeur et les mauvaises langues, je m'en rappelle très bien. J'ai mis deux ans, avec Catherine DAROLE, à l'époque, à combattre cette rumeur, et je vous laisse juge aujourd'hui de l'utilisation, si elle est faite par le Conseil Départemental ou par nos associations communales ou par notre service culturel. La médiathèque, qui s'appelle aujourd'hui Françoise Giroud, bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui, c'était, pour nos détracteurs, un bâtiment à un prix pharaonique qui était voué à l'échec. Je vous laisse aussi juger aujourd'hui de la qualité du fonctionnement de cette médiathèque. Aujourd'hui, nous en sommes à l'Astrolab, décrié lui aussi avant d'être sorti de terre. Parce que certains le jugeront trop ambitieux, trop cher ou autre. Je vous laisserais maître dans l'avenir de juger. On verra. Ce lieu culturel sera pour moi un élément rayonnant au centre du bassin de vie cohérent et, à mon avis, favorisant la proximité de l'offre. Pour terminer ce bref propos, je pense qu'il sera le seul équipement communal qui rapportera un peu d'argent à la commune. A travers la DSP (délégation de service public) mais aussi à travers la brasserie. Voilà, j'en ai terminé. Je vais maintenant vous donner lecture du plan de financement et ensuite j'ouvrirais le débat. Si débat il peut y avoir, puisque là, nous sommes stricto sensu sur une délibération concernant une demande de subvention.

➤ **D56-2021**

Lieu culturel – Approbation du plan de financement et de demande de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération D55-2017 en date du 7 septembre 2017 relative à l'opération de réalisation d'un lieu culturel,

Vu la délibération D80-2017 en date du 19 décembre 2017 portant approbation du plan de financement du lieu culturel et demandes de subvention,

Vu la délibération D19-2018 en date du 10 avril 2018 relative à la demande d'aide sélective auprès du CNC concernant le projet de lieu culturel,

Vu la délibération D42-2018 en date du 27 juin 2018 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Muretain Agglo concernant le projet de lieu culturel,

Vu la délibération D87-2020 en date du 15 décembre 2020 relative à la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2021.

Au regard des évolutions des coûts de la construction et du bâtiment, il convient d'actualiser le plan de financement du lieu culturel exposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT LIEU CULTUREL – ASTROLAB

	HT	TVA	TTC
Etudes			
Total Etudes	664 187,16 €	132 837,43 €	797 024,59 €
Honoraires Boomerang	650 492,91 €	130 098,58 €	780 591,49 €
Mission CSPS	4 979,25 €	995,85 €	5 975,10 €
Bureau de contrôle	8 715,00 €	1 743,00 €	10 458,00 €
Travaux			
Total Travaux	4 355 728,00 €	871 145,60 €	5 226 873,60 €
Clos & couvert	1 818 340,00 €	363 668,00 €	2 182 008,00 €
Second œuvre	605 603,00 €	121 120,60 €	726 723,60 €
Lot techniques	962 137,00 €	192 427,40 €	1 154 564,40 €
Géothermie	248 000,00 €	49 600,00 €	297 600,00 €
VRD Espaces verts	164 025,00 €	32 805,00 €	196 830,00 €
Equipements Scéno techniques	557 623,00 €	111 524,60 €	669 147,60 €
TOTAL PROJET	5 019 915,16 €	1 003 983,03 €	6 023 898,19 €
Subventions attendues			3 090 000,00 €
Contrat de Territoire Départemental 31		Notifié	900 000,00 €
Région Occitanie			900 000,00 €
ETAT DETR/DSIL			900 000,00 €
ADEME – Fonds chaleur			40 000,00 €
Muretain Agglo – Fonds de concours structurants			200 000,00 €
Centre National du Cinéma et de l'Image Animée		Notifié	150 000,00 €
FCTVA	16,40%		987 919,30 €
Total ressources			4 077 919,30 €
Reste à charge sur TTC			1 945 978,89 €

Christine PÉRISSÉ : Depuis la délibération du 28 mars 2019 où on était sur un total de 5 035 000 € au total, je détaille entre les études et les travaux, donc les études, on était à 538 000 € et pour les travaux c'était 3 657 000 € HT, on est bien en hors taxes. Du coup, vous m'aviez fait un courrier en 2017 en me disant, je vous cite, vous parlez du lieu culturel, « en ce qui concerne l'aspect financier, j'ai fixé effectivement, et c'est mon rôle de maire, l'enveloppe maximum de ce projet à 3 500 000 € HT, études comprises. Ceci, au vu des estimatifs de construction du cabinet OTEIS et au vu de notre plan pluriannuel d'investissement en intégrant bien-sûr les possibilités de subventions Etat, Région, Département ». Voilà, donc ça c'était la première chose. Donc, je vous rappelle qu'à l'époque déjà, je vous alertais sur les dérives de ce projet. Nous y sommes aujourd'hui. Entre temps, vous nous avez présentés des plans de financements qui ne font qu'augmenter sans avoir encore eu le premier coup de pelle. C'est pour cela

Monsieur le Maire, et je ne trouve pas ça très risible, parce que ce qui m'inquiète, Monsieur, c'est les finances de la commune. On peut rire sur bien des sujets, je les partagerais si vous voulez avec vous, mais là-dessus, sur les finances de la commune, ça m'inquiète. Donc, depuis longtemps je vous alerte et à chaque fois, nous avons des augmentations perpétuelles. Lors du dernier conseil, je vous demandais la nomination, enfin, je vous demandais si vous aviez pensé à un économiste de la construction pour ce projet...

M. le Maire : Oui, l'économiste, sachez Madame, que quand on a fait le concours d'architecte, vous y étiez, et effectivement dans le cahier des charges du concours, il était spécifié que chaque cabinet soit doté d'un économiste. Vous le savez maintenant, un économiste dans les cabinets d'architectes, c'est obligatoire.

Christine PÉRISSÉ : Alors, Monsieur, le problème c'est que le cabinet d'architecte est payé en pourcentage des travaux, donc lui il n'est pas là, je vous demande de prendre, vous personnellement, un économiste, au nom de la mairie parce que, comme vous le savez, le maître d'œuvre est payé au pourcentage. Donc lui, son intérêt, c'est de mettre des prix les plus importants possibles. Ce qui permettrait, premièrement de vérifier la véracité des prix, ensuite d'éviter tous les oublis dans les phases de construction, et surtout, cela éviterait aussi de ne pas avoir des surplus de prix qu'on ne peut pas vérifier. Est-ce que les matériaux augmentent, est-ce qu'ils n'augmentent pas, est-ce qu'il faut plus de produits ou pas, etc... Je ne sais pas si vous, vous êtes spécialiste de tout ça, mais voilà. Donc si vous voulez, ça permettrait de prendre un tiers. Vous m'avez, la dernière fois, dit que ce serait un coût supplémentaire pour la commune, d'accord, mais en fait, ça permet aussi de minimiser les coûts. C'est une première dépense qui, à la longue, justement, permet de maîtriser les coûts. Voilà Monsieur le Maire, et j'attends aussi des réponses à ma question.

Isabelle SEYTEL : Mme PÉRISSÉ, je me permets de vous répondre. Par rapport, déjà, aux honoraires de Boomerang, les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre Boomerang, vous avez suivi dans le conseil municipal de ce jour. Dans les notes, vous avez reçu les plans de l'Astrolab. Je vous invite à regarder le cartouche, vous avez l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre indiqué dessus et donc, que ce soit l'architecte mandataire, l'économiste, l'architecte environnement, le BET TCE, le BET acoustique, le BET scénographie, lorsqu'on fait un concours de maîtrise d'œuvre, c'est une équipe complète qui est choisie, y compris un économiste. Donc la façon dont on procède est totalement normale. Ensuite, par rapport à l'augmentation du coût des matériaux que vous indiquez, Monsieur le Maire vous a également répondu, que les délais 2018 ne sont pas les délais de 2021. Le temps, c'est de l'argent. Le fait d'avoir retardé le projet, c'est de l'argent. Le fait d'avoir l'augmentation des coûts des matériaux qui ont commencé, depuis décembre 2020, notamment surtout le premier semestre 2021, c'est une réalité que l'ensemble, et je voudrais le souligner, que l'ensemble des services techniques, l'ensemble des services de la mairie ont travaillé au nom de la maîtrise d'ouvrage pour réduire ces coûts. Je pense qu'ils ont fait, et vous l'avez vu dans la note de synthèse qui est longue et qui n'a pas été toute lue ce soir, qu'il y a beaucoup de travail qui a été effectué, que ce soit par la maîtrise d'ouvrage avec les services techniques ou par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Donc même s'il y a un dépassement, ce qui est vrai, c'est une réalité des choses actuellement. Aujourd'hui, le 4 355 000 € qui est un chiffre estimatif, puisqu'il y a encore deux lots, vous avez vu que le lot serrurerie et CVC sont encore en cours de discussion, et que toutes les offres ne sont pas arrêtées, donc toutes les entreprises aujourd'hui ne sont pas encore arrêtées, donc on est quand même passé, je me permets de relire, dans les chiffres, l'ouverture des plis, sur les moins disant, était à 4 830 000. Aujourd'hui, on est à 4 355 000. Cela prouve aussi tout le travail qui a été fait. Je tenais quand même à le souligner.

M. le Maire : Alors, ne cherchez pas ces chiffres puisqu'on ne peut pas les divulguer. On peut les dire oralement, mais on ne va pas vous les mettre noir sur blanc puisque les entreprises qui sont attribuées ne sont pas notifiées. On serait hors la loi.

David CARLIER : C'est toujours pareil, c'est compliqué, parce que Madame PÉRISSÉ, cela montre bien que vous n'avez jamais mis le nez dans un projet, je dirais même que c'est surréaliste d'entendre des choses pareilles. Je ne vais pas rebondir sur ce qu'a dit ma collègue Isabelle SEYTEL, avec justesse, c'est que les honoraires d'architecte ne sont pas isolés, il y a un bureau d'étude derrière, il y a un certain nombre de professionnels qui gèrent et qui gèrent bien. Il faut arrêter d'être paranoïaque en disant « oulala, l'architecte, son intérêt, c'est ceci ou cela ! » Non ! Absolument pas. Quand même, ce qu'il faut retenir de ce que vous avez sous les yeux sur le budget, c'est qu'au-delà de la réalité, tous les projets que nous allons devoir mener sur la commune, quels qu'ils soient, vont connaître des coûts d'augmentation que l'on ne maîtrise pas aujourd'hui. Et c'est ça la réalité, et ça vaut pour nous comme ça vaut pour toutes les communes ou toutes les collectivités. Ce que je constate quand même pour l'Astrolab, et c'est bien qu'Isabelle SEYTEL l'ait redit, c'est que, sans rentrer dans le détail Monsieur le Maire, mais quand même Monsieur LAMPE le disait justement, il y a le chiffre initial et puis il y a le chiffre que l'on obtient in fine. A ce stade, au moment où on se parle, le travail de l'architecte, des bureaux d'études et de nos services qui ont vraiment mené un travail de négociation, et c'est d'ailleurs le fait qu'on soit passé en MAPA qui nous a permis cela.

David CARLIER : Cela veut dire que c'est un marché adapté, ça veut dire qu'on peut négocier une fois que les offres sont déposées. C'est-à-dire que lorsque vous avez un appel d'offre classique, il y a des offres, point. On prend le moins disant ou le mieux disant, tout dépend de ce qui a été fixé dans la consultation et dans un MAPA, cela nous permet de négocier avec les entreprises une fois qu'on a reçu les offres, afin d'aller chercher éventuellement des économies. Madame PÉRISSÉ le souhaite et elle a raison, et c'est ce qu'on appelle le travail d'économiste, c'est chercher une fois que le MAPA a été fait, des économies. A l'heure où on se parle, il y a eu plus de 500 000 € d'économies réalisées entre l'ouverture des plis et la négociation qui a été menée pendant quelques trois semaines. Donc c'est un travail énorme qui demande beaucoup d'énergie, et ce n'est pas simple parce qu'il y a aussi des coûts incompressibles, le prix des matières premières, que ce soit le bois, l'acier, etc... tout ça est incompressible. Mais ce que l'on peut retenir aussi, de cela, par rapport à ce que vous disiez sur les augmentations de coûts, d'ailleurs Monsieur le Maire s'était engagé sur des coûts travaux, mais il n'y avait pas, à l'époque, dans la première délibération, la géothermie, qui ne figurait pas. La géothermie, nous l'avons rajoutée, ça a un coût, mais c'est aussi un coût qui est subventionnable, et surtout c'est un coût de départ qui va nous permettre de faire beaucoup d'économies par la suite. Puisque, on en a déjà parlé la semaine dernière, il y a des coûts d'augmentation de l'énergie, grâce à la géothermie, ce sera un bâtiment exemplaire et relativement économe par rapport à tous les bâtiments publics que nous connaissons. Et je le redis, on se répète, mais pour que tout le monde entende bien, c'est que cette géothermie va permettre aussi de connecter l'actuelle médiathèque et d'autres bâtiments communaux. Donc on se projette dans l'avenir. Voilà, et dernière chose, concernant les coûts qui ont augmenté, c'est vrai que le temps c'est de l'argent et tout projet retardé est un projet forcément qui coûte cher. Il y a en particulier 150 000 € de plus sur les honoraires d'études pour la bonne et simple raison qu'il a fallu faire un certain nombre d'études complémentaires parce qu'on n'était plus aux normes, etc... et il faut que tout soit bien calé et bien cadré. Cela fait partie des choses réglementaires qui nous sont imposées, puisqu'on doit ensuite faire des choses, déposer un permis, etc, etc... Mais, on reste sur un équipement public supportable par la commune et donc je répète, parce que vous avez souvent dit que c'est un gouffre financier, mais je suis désolé et c'est bizarre de devoir le répéter à chaque fois, cette obsession, elle est complètement surréaliste. Nous sommes dans une médiathèque qui est un gouffre financier par définition. L'espace Mitterrand est un gouffre financier, par définition. Mais un équipement public n'a pas vocation à être autre chose, entre guillemets, qu'un gouffre financier. Parce que si par gouffre financier vous entendez un bâtiment public qui va nous coûter, et bien oui, c'est un bâtiment qui va nous coûter. Et le Maire l'a bien rappelé, celui-ci est le seul bâtiment communal qui va rapporter de l'argent. Ne serait-ce, et on ne le dit pas assez, mais un détail, il y a une brasserie qui va chaque mois nous ramener un loyer, puis ensuite qui va nous ramener, on n'a pas fait la DSP (Délégation de Service Public) donc on ne peut pas en parler, mais qui normalement nous ramènera aussi de l'argent sur les bénéfices faits sur cette brasserie, etc... Mais oui, lorsqu'on construit un bâtiment public, quel qu'il soit, c'est un gouffre financier. Il va vous coûter en énergie, il va vous coûter en fonctionnement, il va vous coûter tout le temps, et c'est comme ça. La médiathèque a coûté autour de 3 millions d'euros. Par définition, vous ne retrouvez pas votre mise, on est un service public, on n'est pas une entreprise privée. On n'est pas là ni pour faire des bénéfices ni pour faire des bâtiments qui rapportent de l'argent, mais je le répète, l'Astrolab, et c'est pour ça que je ne comprends pas cette obsession, l'Astrolab sera non seulement le seul bâtiment qui ramènera de l'argent mais en plus, sera le bâtiment le plus économe en fonctionnement. Et ça, c'est facilement prouvable.

M. le Maire : Je voudrais rajouter à ce que dit Monsieur CARLIER, sur les services que, et je voudrais remercier, justement il a parlé des services techniques. Je vous rappelle que les services techniques, on les a étoffés avec un directeur des services techniques mais aussi avec un responsable patrimoine et maintenant avec un responsable voiries. Et donc ces compétences-là, elles ont été mises à profit pour justement, travailler sur cet appel d'offres. Et ils ont fait un travail colossal parce que ce n'est pas simple d'aller décortiquer un appel d'offres. Donc c'est un plus. Et vous allez me dire, on a dépensé un peu plus, mais je pense qu'ils nous ont fait gagner de l'argent, beaucoup d'argent.

Christine PÉRISSÉ : D'abord pour répondre à Monsieur CARLIER, j'aimerais que lorsqu'il fait des interventions et que j'interviens, il cesse de dire que soit c'est stupide, ou que cela lui paraît stupide ou des choses comme ça...

David CARLIER : Quand je pense que c'est stupide, je le dis, c'est stupide, voilà !

Christine PÉRISSÉ : Je ne vous demande pas votre avis parce que quand vous dites des choses idiotes, je ne vous interromps pas ! Alors, concernant le lieu culturel, il y avait une décision du 18-01-06 sur la mission géothermie qui avait donc déjà été à l'étude et prévue.

David CARLIER : Après la première délibération, vous parlez là de la première délibération. Sur la délibération que nous avons faite, il n'y avait pas la géothermie.

Christine PÉRISSÉ : En tout cas dans le plan de financement de 2019, mars 2019...

David CARLIER Ce n'était pas la première délibération.

Christine PÉRISSÉ : Non, on est d'accord, ce n'était pas la première, mais là elle n'était pas prévue alors que vous aviez prévu en 2018 déjà, la mission, voilà. Du coup, moi ce que je voulais vous dire, c'est que je suis d'accord avec vous sur le coût des bâtiments publics, bien-sûr, mais ce qui est gênant là-dedans, c'est que vous le donnez à un privé.

M. le Maire : Mais non !

Christine PÉRISSÉ : Mais si ! Une DSP, une délégation de service public...

M. le Maire : Non !

Christine PÉRISSÉ : Ah bon, VEO c'est quoi Monsieur le Maire ? C'est qui ?

David CARLIER : Je vous coupe mais on va échanger. D'abord, nous ne donnons rien au privé. Rien. Une DSP par définition c'est un contrat passé entre une collectivité et un partenaire pour un temps donné, un temps limité. Donc ce n'est pas un don. C'est pour une certaine durée. La collectivité se donne la possibilité de confier la gestion d'une partie ou de la totalité d'une activité à un partenaire privé. Donc on ne donne rien, c'est un contrat. Je vous rappelle par ailleurs que, à moins que je ne sache pas ce qu'est un service public mais bon, on n'a pas vocation, nous, à gérer une brasserie, un café, un restaurant. Ce n'est pas la vocation d'une collectivité. Par contre on a vocation à le mettre à disposition pour en retirer un certain nombre de bénéfices, ce qui est le cas. Donc on a des bénéfices, on ne fait pas une DSP comme ça, en disant, Monsieur Machin, hop on vous donne les clés, débrouillez-vous. Non. Par ailleurs, je le rappelle sur l'utilisation même du bâtiment qui est l'Astrolab, vous avez la partie programmation cinéma qui est confiée à un professionnel, encore une fois la collectivité, nous ne sommes pas des professionnels, donc il y a des gens qui savent mieux faire que nous, donc on n'a pas vocation à nous occuper de la programmation cinéma. Mais en revanche, sans doute que mon collègue à la culture en parlera tout à l'heure, n'oubliez jamais que la salle principale est une salle multiculturelle et qu'il y aura donc du spectacle vivant et qui va donc accueillir des spectacles de la saison culturelle de la commune. Et ce sera aussi un lieu qui sera mis à disposition, pour certaines dates, pour des spectacles ou pour des activités d'associations de la commune. Par contre, il y a une DSP qui est faite pour la partie commerciale, c'est-à-dire la partie qui ramène de l'argent, purement, et c'est bien normal, c'est leur métier. Ce n'est pas le métier d'une collectivité. Et donc il y a des gens qui savent mieux faire. Au passage, VEO n'est pas tout à fait un privé, parce que si vous connaissiez l'histoire de VEO, on en a déjà parlé, on en parlera peut-être à l'occasion de votre question ouverte, mais VEO c'est d'abord et avant tout, au départ une association, c'était CINE 32, dans le Gers, et ça part d'une initiative de ce qu'on appelait à l'époque, l'éducation populaire.

M. le Maire : Tout simplement, vous savez très bien comment fonctionne la crèche de Labarthe. Comment fonctionne la crèche de Labarthe ? Vous pouvez me le dire Madame PÉRISSÉ ?

Christine PÉRISSÉ : Et bien, la crèche c'est un service public qui fonctionne avec des prestations qui sont assurées par les parents.

M. le Maire : Non Madame PÉRISSÉ, avec une DSP. Après négociation de DSP, on a confié à une association le fonctionnement de la crèche. Donc le bâtiment appartient bien au Muretain Agglo, payé par nous. A l'intérieur il n'y a pas de personnel du Muretain Agglo, c'est du personnel qui est de l'association. Voilà, à travers une DSP. Mais à l'intérieur de cette crèche, celui qui a eu le marché est complètement autonome, pour une durée limitée. Et la DSP qu'on a commencé à voir avec VEO, ce sera pareil. Si un jour ça ne va pas, on dira à VEO qu'on récupère et on fera autre chose qui marchera peut-être encore mieux que le cinéma, dans 50 ans, ou dans 30 ans, ou le confier à un autre prestataire.

Jean-Jacques MARTINEZ : Oui, pour rassurer Christine, si tu te déplaces en Haute-Garonne et que tu vas au cinéma l'Autan à Ramonville, ou le cinéma l'Oustal à Auterive, qui a fait les travaux d'aménagement du cinéma ? Qui a fait les travaux ? Les collectivités territoriales, d'accord ? Vous pouvez aller le vérifier, il n'y a aucun problème. Ensuite, la programmation était faite par CINEFOL 31, dont d'ailleurs j'étais le vice-président, et ensuite, comme l'a dit David, VEO est issu de la ligue de l'enseignement laïque, de l'éducation populaire et garde encore, on le voit bien dans ses programmations, et ce n'est pas par hasard par exemple qu'il y a une convention entre l'ancien cinéma Mermoz et l'équipe du Mermoz, pour faire du cinéma d'art et d'essai et du cinéma qui a du sens. C'est ce qu'on a proposé d'ailleurs au Foyer Rural ici, au niveau local, et qu'on souhaite bien-sûr développer, ça c'est une chose. Donc ne faites pas une fixation sur la DSP, c'est une pratique généralisée dans 80 % des cas, que ce soit en France ou à Labarthe.

Labarthe n'étant pas une exception. Par contre, je voulais remettre le débat sur un autre niveau. Aujourd'hui, sur notre commune, il y a un déplacement au niveau commercial, incontestablement vers les Agriès. On en est tous conscients, on voit les travaux qui se font, etc... C'est une bonne chose, mais nous souhaitons, avec l'équipe présidée par Monsieur le Maire, développer le cœur de ville. Et cet établissement n'est qu'un élément, fort et puissant, d'animation du cœur de ville. Vous vous intéresserez à des rapports nationaux faits par des spécialistes au niveau français, et vous observerez que pour dynamiser un cœur de ville aujourd'hui, le meilleur moyen, j'ai les documents, je pourrais vous les transmettre, c'est l'implantation soit d'un bar-restaurant citoyen où on peut le midi, aller boire un café, un thé, discuter, sortir de l'école, les mamans discuter, soit d'un établissement cinématographique. Pourquoi ? Parce que les cinémas touchent toutes les classes sociales, tous les âges, des enfants, des papis, des mamies, des papas, des mamans. Donc, nous faisons ça pour l'avenir de la commune et l'avenir aussi des générations futures. Sachez qu'en terme budgétaire, VEO devra verser 5 % par an des recettes nettes. C'est la seule salle, dirait David, au niveau communal qui rapportera de l'argent. C'est un fait, c'est une réalité objective. On ne peut pas me démontrer le contraire, c'est factuel. Le contraire serait un mensonge. Ensuite, la commune va récupérer ce qu'on appelle la TSA, Taxe Spéciale Additionnelle, que nous payons tous lorsque nous allons au cinéma. Lorsque nous prenons notre ticket de cinéma, chers collègues, 12,5 % est épargné au CNC à Paris, ce qui permet, je le redis, je l'ai déjà dit plusieurs fois, d'avoir le plus beau parc au monde de salles de cinéma, en France. Cela veut dire concrètement que lorsque, dans 5, 6, 7 ou 8 ans, je ne sais pas, il faudra changer les fauteuils, et bien cela ne coûtera quasiment aucun euro à la collectivité. Parce que les sommes épargnées au CNC servent à financer tout ce qui concerne directement ou indirectement l'activité cinématographique. C'est pour cela que j'ai bataillé fermement, avec le CNC, un, pour l'agrément, puisqu'on a repris le dossier suite au retard conséquent au retour, et donc grâce au CNC et à la subvention de 150 000 €, nous avons l'agrément du CNC. Et croyez-moi, la commission nationale et le directeur du CNC n'affectent pas des agréments CNC facilement, surtout en cette période. Voilà, je voulais vous rassurer. Je crois qu'il faut avoir une vision à moyen et long terme. Il faut imaginer l'avenir des collectivités et du territoire. Je termine en remerciant Monsieur le Maire qui nous a rejoints, lorsque nous avons reçu les élus de Roques. Vous savez que nous faisons partie d'un regroupement culturel qui s'appelle Articule. Nous étions quatre, nous passons à 6 c'est-à-dire que Roquettes est rentrée et là, Roques souhaite aussi rentrer. Je termine là-dessus en disant que cet équipement doit renforcer l'attractivité de notre cœur de ville et dynamiser le commerce local que nous avons ici à proximité, et nous avons la chance d'avoir les écoles, l'église, la mairie, la médiathèque plus cet équipement, franchement peu de collectivités ont ce genre d'équipements.

Maxime CALAIS : Sur la Délégation de Service Public, je ne suis pas spécialiste mais l'idée d'une DSP c'est bien que la collectivité garde la main et que ce soit pour la brasserie ou le cinéma, c'est la collectivité qui fixe le cahier des charges, qui fixe les règles du jeu et qui dit ce qu'elle veut, et après, voilà, le prestataire choisit en fonction.

Jérémie LAMPE : Monsieur le Maire, pour revenir sur le propos liminaire que vous avez tenu en début de délibération, moi je ne peux qu'abonder sur la première partie, l'accès à la culture, le fait qu'un bâtiment, qu'il soit public à visée culturelle ou pas ne soit jamais rentable, ça c'est une certitude. Ce qui alerte, effectivement quand on regarde le plan de financement, ce sont les proportions, ce sont les montants et notamment sur le reste à charge pour la commune. 1,9 millions, certes, sur le TTC il y a la FCTVA à compenser mais effectivement, ce sont des montants qui ne sont pas négligeables, même si effectivement les coûts de la construction ont changé, on a subi une période de Covid, et puis les prix augmentent, voilà. Donc sur les proportions effectivement, ça interpelle. Je voulais revenir sur ce que disait Monsieur MARTINEZ, Jean-Jacques quand tu disais que dans la DSP, 5 % des recettes effectivement seront reversées à la commune sur la partie cinéma VEO, est-ce que tu pourrais nous dire quel est le nombre d'entrées prévues et le chiffre d'affaire prévisionnel ? Pour qu'on puisse parler effectivement de volume sur les recettes du cinéma.

Jean-Jacques MARTINEZ : Alors tu vois Jérémie, ça tombe très bien parce que j'avais prévu cette question. Donc j'ai devant moi le courrier en date du 12 janvier 2021, donc ce n'est pas très vieux, d'HEXACOM, qui est la structure qui a fait l'étude de marché. Il faut savoir que les structures spécialisées en France concernant le cinéma, il y en a 2, il n'y en a pas 10 000, il y en a 2. Je vous lis le texte adressé à Monsieur le Maire : « Monsieur le Maire, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un nouveau cinéma à Labarthe-sur-Lèze, HEXACOM a réalisé une étude de marché cinématographique en décembre 2016 pour le compte de la commune. Cette étude fondée sur des données de population de 2013 et les indices

de médiamétrie de 2015, tablait sur une fréquentation de 43 000 entrées. Dont environ 2000 entrées scolaires pour une zone d'influence cinématographique estimée à 34 000 habitants. Selon le dernier recensement de l'INSEE, de 2018, la commune de Labarthe-sur-Lèze a connu une croissance de + de 22 % entre 2013 et 2018. L'ensemble territorial est passé de 33 910 à 36 967 habitants soit une progression de 13,2 %. Un niveau très supérieur à la croissance nationale qui était de 2 % sur la même période. Cette dynamique démographique dans un contexte de développement des territoires et de Labarthe-sur-Lèze n'a pas connu de créations ou de fermetures de salles qui pourraient impacter sur le potentiel de fréquentation », pour te répondre Jérémie, « nous conduit à considérer que la fréquentation réalisable par un cinéma de proximité à Labarthe-sur-Lèze, estimée en 2016 peut être raisonnablement augmentée d'environ 10 % pour se porter à 47 000 entrées annuelles ». Voilà ma réponse. Pas la première année effectivement, au bout de 3 ans, ça se sont les estimations, les prévisions, à minima parce que si vous voulez, ces sociétés font toujours des estimations et ils ont raison d'ailleurs, à minima. Et il n'y avait pas le Covid quand ils l'ont fait au départ.

Samuel MINEO : Je tiens aussi à rajouter un point que Jean-Jacques MARTINEZ a souligné par rapport aux animations qui vont se dérouler en effet sur le cœur de ville de notre si belle commune, c'est la projection qui va se faire aussi sur les extérieurs et notamment voilà, on a pu le voir aussi sur l'Euro de foot ou la coupe du monde de rugby qui va venir en 2023, où ça va être un bénéfice pour nous pour l'animation qui va être faite sur le cœur de ville. Donc, c'est une aubaine et c'est une demande des labarthais, on a pu le voir avec les food-trucks qui ont projeté des matches de foot ou des matches de rugby, qui ont très bien marché, trop bien marché même, il manquait de places, etc... et donc c'est vrai que cette projection va pouvoir apporter de l'animation supplémentaire sur le cœur de ville. Je tiens aussi à souligner que le centre culturel, tout ce qui est en effet décrié, du fait que ça ne va pas trop rapporter, on a pu démontrer que c'était le contraire. Des salles comme le dojo, le gymnase Bernard BERAIL, la halle des sports, etc... ne rapportent rien à la commune et les associations, on ne leur demande rien justement en retour, et tant mieux d'ailleurs. Voilà, je tenais à le souligner.

Christine PÉRISSÉ : Je suis évidemment pour l'intervention de Monsieur MINEO sur toutes les animations, etc... pour autant, on n'a pas besoin de laisser filer les finances publiques, voilà et un contrôle des dépenses est nécessaire. C'est dans ce sens que mes interventions se font et d'autre part, je voulais justement dire qu'au niveau de la Délégation de Service Public, il est précisé quand même que ce n'est pas 5 % à partir du premier achat de billet mais c'est 5 % du chiffre d'affaire hors taxe à partir de la 39 000ème entrée, ce qui n'est pas du tout pareil. Je voulais juste apporter cette précision.

David CARLIER : C'est ce qu'a dit Jean-Jacques MARTINEZ, ce n'est pas sur la première année que l'on aura un retour sur investissement, puisque les chiffres qu'on vous a annoncé, 39 000 entrées c'est grosso modo ce qu'il y aura sur la première année et donc il l'a bien précisé que ce n'était pas sur la première année. Deux choses, ce que voulait dire Samuel c'est qu'il y a 3 salles en fait, vous avez la salle extérieure avec un théâtre extérieur et un écran géant sur la façade. Non, moi ce que je voulais dire par rapport aux finances publiques et pour répondre à Monsieur LAMPE sur le montant du reste à charge, et c'est un peu ce que vous dite Madame PÉRISSÉ, quand vous dites qu'on laisse filer les finances publiques. C'est vrai que quand on voit des montants comme ça, 1,9 millions d'€, ça paraît toujours énorme et ça peut être énorme. Mais moi je mets toujours ça en rapport avec ce que nous coûtent annuellement d'autres travaux. Quand vous faites des travaux routiers, de voiries, ils sont extrêmement chers. On est sur des chiffres qui sont sans commune mesure avec ça et c'est quasiment sans subventions. Débute lundi 11 octobre, la poursuite de l'avenue du Comminges, avec la piste cyclable d'un côté et le piétonnier de l'autre, c'est 1 million d'€. On parle d'1 million d'€, pour faire du trottoir et la piste cyclable !

Guy BONNAFOUS : Ce n'est pas la CAM ?

David CARLIER : ça coûte 1 million d'€, je parle des chiffres, le montant de ce que ça coûte. Mais Monsieur BONNAFOUS a raison de souligner qu'on ne s'est pas trop mal débrouillés puisque pour l'essentiel de ce tronçon-là, c'est à 80 % l'Agglo du Muretain qui paye, mais parce que vous avez forcément un excellent vice-président à ce sujet qui s'en occupe ! (rires) Non, non, mais c'est un joke, mais par exemple on vient de faire des études pour faire la requalification urbaine du chemin de la Riverotte, 1 million d'€. On va devoir faire le chemin des Agriès, qui en a bien besoin, on est plutôt autour de 2 millions d'€. On vous présentera sans doute en commission au mois de novembre, un certain nombre d'autres travaux routiers qu'on fera l'an prochain. Parce que ce dont je vous parle là, ce n'est pas pour l'an prochain, il faut le budgétiser sur la longueur. Et vous allez voir que dès qu'on touche à de la voirie, qu'on fait des trottoirs, de la piste cyclable, des ralentisseurs, etc... c'est des sommes gigantesques. Donc il faut toujours mettre ça en relation. Là, la commune va sans doute avoir 1 million et quelques de reste à charge sur un bâtiment qui va durer x années, qui va servir à tout le monde, et mettre ça en relation avec, par exemple, ce qu'a pu coûter autrefois la requalification de la route du Plantaurel, un peu plus de 2 millions d'euros. Il le fallait, sans doute, mais enfin il faut toujours regarder, comme Madame PÉRISSÉ le dit quand elle parle de finances publiques, il faut toujours regarder quand on met un euro, quelle est son utilisation. Alors, moi je le dis, quand on met, et je n'ai rien contre ça, mais quand on met 2 millions d'euros dans un dojo, il ne va servir qu'à une catégorie de personnes, les gens qui pratiquent les arts martiaux, et c'est tant

mieux pour les gens qui pratiquent les arts martiaux, on leur a quand même mis 2 millions d'euros pour ça. Quand on fait des pistes cyclables qui sont bien-sûr très utiles et on se bat pour ça, c'est pour les gens qui font du vélo. Là, vous avez un bâtiment qui va servir, grosso modo, Jean-Jacques l'a dit tout à l'heure, à tout le monde, quel que soit sa classe sociale, quel que soit son âge, quelles que soient ses envies, il pourra aller au restaurant, il pourra aller au cinéma, il pourra aller au théâtre, il pourra comme dit Samuel, participer à des animations, etc... Donc c'est un bâtiment au-delà de ce qu'on peut en penser, qui en réalité sera l'un des bâtiments communal qui ne sera pas spécialisé. Lorsqu'on fait un terrain de rugby, il ne sert que pour les gens qui font du rugby, les cours de tennis, pour les gens qui font du tennis, etc, etc...

Et là aussi, sans doute l'an prochain, Monsieur le Maire vous parlera du complexe de la plaine des sports, et je vous dirais que les chiffres pour réaliser la plaine des sports, et bien ils seront, pas à cette hauteur-là, mais ils seront assez importants et pourtant cette plaine des sports ne servira qu'à une catégorie de gens. Et encore une fois, je suis pour bien-sûr. La ville se construit et elle se construit pour tout le monde. La médiathèque a coûté 3,5 millions d'€, le complexe Bernard BERAIL avec le terrain synthétique était autour de 4 millions d'€ si on compte tout. Donc vous voyez, il faut regarder ça, c'est-à-dire que il faut bien, à chaque fois, regarder, comparer, et rester dans l'ordre de ce qui est du raisonnable pour une commune comme la nôtre. On reste dans l'ordre du raisonnable. Et encore une fois, il n'y a pas d'équipement structurant de ce niveau-là dans tout le bassin de vie. Parce qu'il y aurait des équipements structurants de ce type-là dans le bassin de vie, et bien les opposants pourraient dire, franchement, ce n'est pas utile de le faire puisqu'on a ça à Venerque ou à Pins-Justaret ou à Villate...

Christine PERISSE : Et à Muret, qu'est-ce que vous en faites ?!

David CARLIER : Mais Muret n'est pas notre bassin de vie Madame. C'est notre agglomération et non pas notre bassin de vie. Si vous aviez été attentive à ce qu'on a présenté l'an dernier, c'était avant les élections, du projet de territoire du Muretain sur les bassins de vie, il y a plusieurs bassins de vie, et vous sauriez que le bassin de vie de Labarthe, c'est Labarthe, qui est au centre du bassin de vie, où vous avez autour, Villate, Pins-Justaret, Eaunes, Lagardelle, Venerque et Le Vernet. Bien-sûr il y a l'agglomération, Muret est notre ville centre, c'est une évidence, mais ça aussi, ce débat, puisque vous le soulignez, souvent parmi les gens qui étaient opposés au cinéma, j'entendais « mais il y en a un à Muret ! ». Et bien oui, à Muret il y a aussi une médiathèque, il y a aussi un terrain de rugby, un terrain de foot, oui, oui, mais alors à ce compte-là, on ne fait rien ! On met des maisons, les gens viennent vivre ici mais on ne fait rien. Donc désolé mais ce n'est pas un argument ça. L'argument, c'est permettre à tous de pouvoir accéder, comme l'a dit le Maire, à la culture, en proximité. Et par exemple, les seniors, on était avec Samuel il y a quelques semaines au premier repas des seniors, et je peux vous assurer que les premières demandes qui nous ont été faites, c'est « Alors, il sort quand ce cinéma ?! », parce que les seniors, ils veulent pouvoir aller à pied, tranquillement, au cinéma, aller prendre un goûter, etc... Ils ont aussi envie de ça, et c'est pareil pour les écoles. Martine pourra vous dire deux mots sur ça.

M. le Maire : Simplement, avant de te donner la parole Martine, Madame PÉRISSÉ, je vais vous remettre un document que vous m'avez demandé, et que vous connaissez, que vous avez lu sans doute 100 fois, mais dans lequel il y a un document très intéressant, en page 7, c'est les zones d'influences. Sur notre secteur, il y a Muret, et Labarthe. Dans le nord, l'est et l'ouest de Toulouse, il y a beaucoup plus de salles. Je vous le donnerais personnellement et vous ne manquerez pas de le lire dès ce soir. Il est disponible, je l'ai tiré en papier parce que dans la question orale vous me l'avez demandé, mais il est disponible pour tous ceux que cela intéresserait.

Martine BOUSQUET : Je voulais juste ajouter, c'est vrai que nous sommes une commune jeune, dynamique et on a donc des écoles qui sont relativement importantes au centre du village. On a déjà été sollicités par les deux directeurs, pour savoir s'ils pourraient utiliser la salle, s'ils pourraient amener avec CINEFOL, les élèves au cinéma. Et ils nous ont parlés de la troisième salle extérieure, parce que ça les intéresse pour des spectacles, parce que c'est dans la journée pour eux. Et surtout, le collège, on en avait parlé lors des commissions, mais les collégiens, ils sont un peu à l'extérieur, ils ne viennent pas souvent au centre-ville, et Monsieur ALIVON, le proviseur, l'autre jour, a tenu à nous demander les dates d'arrivée de l'Astrolab, parce qu'il aimerait que ses collégiens puissent venir profiter justement de ce complexe. Donc c'est positif, c'est même très très positif pour nous et pour la commune, parce que quand je dis nous, je parle de la commune de Labarthe, on est bien d'accord.

Jean MASI : Je suis attentivement tous ces débats, et c'est vrai que mes collègues ont donné beaucoup d'arguments en faveur de ce cinéma mais moi je voudrais en évoquer un qui n'a pas encore été dit et qui a son importance. Je repars de ce que disait Monsieur CARLIER tout à l'heure, Labarthe va avoir une espèce de centralité avec ce lieu culturel, cet Astrolab. En effet, beaucoup de communes, on l'a déjà évoqué, auraient espéré nous doubler quelque part, et avoir elles-mêmes cet équipement, parce qu'elles savent très bien les retombées économiques, les retombées sociales, culturelles qu'apportera ce bâtiment. Moi je voulais dire aussi que ce bâtiment finalement, il rapportera à tous les labarthais. Pourquoi ? Même ceux qui ont fait des recours, qui sont contres, qui ont les yeux toujours fixés sur le budget, et bien entre parenthèses, le budget, on ne laisse pas filer les finances puisque c'est un plan de financement qui est clair et net. S'il n'était pas clair et net, on ne pourrait pas le faire. Mais je reviens quand même à mon propos, c'est qu'on habite à Labarthe, mais d'autres vont arriver. Des labarthais vont aussi quitter Labarthe un jour, c'est le jeu des déplacements des populations. Moi ce que je constate autour de moi, c'est que d'abord, beaucoup de personnes veulent venir à Labarthe, ils me l'ont déjà dit, parce que justement il y a beaucoup de centres d'intérêts à Labarthe. Mais je vois aussi qu'il y a des labarthais, qui, pour des raisons diverses, quittent le territoire de Labarthe. Et là, belle surprise, parce qu'en général, quand ils vendent leur bien, et bien c'est une belle plus-value qui les attend. Parce que Labarthe, et on l'a déjà dit et redit, est un village attractif, les gens veulent y venir. Du plus jeune âge, de la crèche, au collègue, au lycée, de tous les services, donc quelqu'un qui avait une petite maison il y a 20 ou 30 ans, et qui peut-être maintenant veut aller se mettre au vert plus loin, et bien son bien, il a peut-être doublé voire triplé, donc ça aussi c'est un service qu'on rendra au labarthais. Voilà ce que je voulais rajouter ce soir.

Séverine MARQUES : Moi je voulais compléter ce que dit Samuel, c'est qu'avec l'arrivée de l'Astrolab on va pouvoir créer deux pôles, un pôle culturel, avec la médiathèque et l'Astrolab, et un pôle social associatif et jeunesse, c'est la salle François Mitterrand. Cela va permettre au service culturel de proposer tous ses spectacles, ses animations, à l'Astrolab, donc on va pouvoir récupérer énormément de dates et cela va être très bénéfique pour la vie associative, parce qu'il y en a énormément besoin.

Christine PÉRISSÉ : Qu'avez-vous prévu par exemple si vous n'avez pas les 39 000 entrées ? Qui paye Monsieur CARLIER ? Comment vous faites ?

David CARLIER : Vous pouvez le prendre par tous les bouts, pardon mais j'ai l'impression de me répéter sans cesse. S'il y a 39 000 ou 43 000 ou 47 000 entrées, puisque c'est quand même ça les études, c'est 39 000 la première année jusqu'à 47 000 entrées etc..., au passage, Jean-Jacques a oublié un détail, enfin il n'a pas oublié mais il n'a pas voulu aller jusque-là, c'est que, les études de marchés sont régulièrement sous-évaluées. Vous prenez le VEO de Muret, HEXACOM qui a fait d'ailleurs, je crois que c'est HEXACOM qui avait fait leur étude de marché, prévoyait 250 000 entrées les deux premières années, au bout de la deuxième année, ils étaient à plus de 500 000 entrées, ça avait doublé. Je ne dis pas que nous ce sera comme ça mais en tout cas, c'est une réalité. Alors qui paye ? Mais encore une fois, enfin, je vous le redis, le sujet n'est pas là. Nous nous faisons confiance, par définition, aux experts, nous sommes convaincus du bien-fondé de cet équipement et du fait qu'il fonctionnera mais je vous le redis, un équipement public n'a pas vocation à être rentable. Je ne comprends pas cette obsession que vous avez sur qui va payer ! Et bien qui c'est qui paye l'entretien du dojo ? Qui c'est qui paye l'entretien de la halle des sports ? Qui c'est qui paye ce que nous coûte annuellement l'espace François Mitterrand ? Et bien là, ce sera la même chose ! Mais, même s'il n'y a pas 39 000 entrées, encore une fois, nous, on pense que si, il y aura de toute façon des entrées, donc il y aura de toute façon une rentrée d'argent et idem pour la brasserie qui paiera un loyer, etc, etc...

M. le Maire : Quand même, je vous invite à regarder l'étude d'HEXACOM et je vous invite vraiment à regarder la DSP qui a été entérinée puisqu'il y a eu un appel d'offres, qui est ce qu'il est avec VEO, mais je vous invite quand même à aller voir les chiffres ! Parce que dans le résultat d'exploitation d'une DSP, il y a tout qui est compté, c'est-à-dire que les fluides qui sont afférents au cinéma, ils sont comptés, s'il y a du petit entretien, il est compté. Y a des entrées et puis voilà, ils vont nous verser un bénéfice, on va estimer... non ! C'est tout ça, c'est un tableau complet où il y a tout, c'est-à-dire que le chauffage de la salle il va être compté, il va être imputé, pareil pour la brasserie.

David CARLIER : J'exagère quand je dis qu'il n'y a pas de bénéfices, il y a un bénéfice toujours. Pas un bénéfice pécunier mais un bénéfice humain. C'est-à-dire que ceux qui vont l'utiliser cet équipement, comme ceux qui vont utiliser le stade de rugby ou qui vont utiliser le dojo, c'est un bénéfice. C'est-à-dire que moi je suis toujours content de voir qu'à l'espace Mitterrand, tiens dimanche par exemple, il y aura un concert de jazz, gratuit, où je suis sûr qu'il y aura 400 personnes, donc il y a un bénéfice pour les personnes qui y viennent. Voilà et au final c'est bien ça que l'on veut. L'équipement public, c'est ça le bénéfice. C'est ce que les gens en font.

Jean-Jacques MARTINEZ : Je voudrais dire à Christine que je suis très heureux de rencontrer ce soir un médium, qui est en capacité de prévoir les entrées de cinéma. Je te propose de te faire embaucher au ministère de la culture, tu feras comme ça des choses efficaces. Je remets une couche quand même, mais n'oublie pas qu'HEXACOM fait à minima les prévisions.

M. le Maire : Je pense que c'est un dossier qui mérite qu'on en débâte un peu mais qu'on reprécise plein de choses, parce que nous, c'est un dossier qu'on travaille depuis 5 ans maintenant, donc c'est vrai, il ne faut pas croire qu'on l'a pondu comme ça, avec un simple claquement de doigts, ça, ça m'exaspère un peu d'entendre ou de croire que les choses se font comme ça et que parce qu'on a décidé qu'il y aurait un cinéma, on claque des doigts et puis voilà ! Ce n'est pas comme ça que ça se fait !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 19 pour, 2 contre (MM. CHADOURNE et BONNAFOUS) et 6 absentions (Mmes PÉRISSÉ, GRABIE, SPERANZA et MM. LAMPE, DRIS, GONZALEZ) décide :

- **D'ACCEPTER** le nouveau plan de financement de l'opération de construction du lieu culturel – l'Astrolab,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès des services de L'Etat, notamment concernant la DETR et la DSIL
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.

QUESTIONS ORALES

Questions de Mme Christine PÉRISSÉ (groupe « Unis pour Labarthe »)

Au sujet du LIEU CULTUREL/ ÉTABLISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE : l'astrolab.

Dans l'attente des réponses à mes questions posées lors du conseil du 30 septembre, je souhaite disposer de l'étude du cabinet HEXACOM, cabinet qui a réalisé l'étude ainsi que les appels d'offres et plus particulièrement de l'appel d'offre pour la gestion des salles.

En effet, l'étude paraît particulièrement impartiale, tous les documents financiers sont basés sur cette étude impartiale qui va uniquement dans le sens de VEO, et que seul VEO a répondu. Alors même qu'il existe 4 groupes professionnels (VEO, UTOPIA, CINEFOL, GPCI) qui sont tous en capacité de répondre.

Je vous alerte également sur le fait que tous les documents financiers sont basés sur cette étude orientée et les conséquences du risque de déséquilibre financier pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Bien évidemment ces éléments ne font qu'augmenter mon inquiétude sur la gestion de ce dossier et le gouffre financier que je dénonce depuis longtemps...

M. le Maire : Vous noterez qu'il n'y a pas vraiment de question dans ce texte mais moi, je voudrais quand même attirer votre attention, Madame PÉRISSÉ, sur le fait que synonyme d'impartial, c'est équitable. Donc quand vous me dites que l'étude du cabinet HEXACOM est impartiale, pour moi ça me va tout à fait. Elle est impartiale, elle est équitable, donc pour moi ça va bien. Quand vous dites ça, impartial, et que vous pensez partial, c'est peut-être pour troubler les personnes. Mais vous dites, enfin d'après vos dires, il y a eu des passe-droits pour que VEO soit le seul répondant, faite attention quand même, vous êtes à la limite de la diffamation, à la fois pour le cabinet HEXACOM mais aussi pour les différents organismes que vous citez. C'est un conseil, je ne vais pas dire d'ami, mais c'est un conseil.

Christine PÉRISSÉ : Je m'interroge sur le fait qu'il n'y ait eu qu'une seule réponse au marché.

M. le Maire : Mais là, dans votre texte, vous créez de la suspicion vis-à-vis de tout le monde, vis-à-vis des élus, vis-à-vis d'HEXACOM, vis-à-vis de VEO.

Christine PÉRISSÉ : C'est une question que je me pose.

M. le Maire : Voilà, ce que je peux vous dire, parce que je m'en rappelle c'est que VEO et PA CINEFOL GPCI que vous citez, ils sont tous venus chercher les cahiers des charges et donc, il n'y a que VEO qui a répondu. C'est comme ça, c'est la vie, parce que c'est quand même un secteur relativement restreint où pour différentes raisons peut-être, les autres n'ont pas voulu s'engager, ou ils n'ont pas eu le temps, ça se peut aussi. Voilà, sur le reste, je vous remettrais l'étude d'HEXACOM en mains propres tout à l'heure pour que vous puissiez commencer à la lire dès ce soir. Pour moi, la réponse est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Séance clôturée à 20h15

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021